



COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE QUARTIER PLANTS DE CATELAINE / VIGNES BLANCHES 6 JUIN 2019

HABITANTS PRÉSENTS : Mesdames Dedenis, de Freitas, Deneufve, Elie, Henrionnet, Landais, Lecocq, Maignoux, Saint-Paul et Zgacula.
Messieurs Bearn, Benzo, Cibois, Clauzel, Dedenis, Lambert, Landais et Ugolini.

ÉLUS PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Arnaud de Bourrousse,
Madame Aline Le Guilloux, Conseillère municipale déléguée aux Comités de quartier,
Madame Sanches Mateus, Maire-adjoint et élue référente du quartier Vignes blanches
Monsieur Bossis, Conseiller municipal délégué et élu référent du quartier Plants de Catelaine
Monsieur Valentin, Maire-adjoint
Madame Gaultier, Conseillère municipale déléguée

ADMINISTRATIFS PRÉSENTS : Monsieur Douay, Directeur des Services Techniques,
Madame Souchet, Service Communication

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Gittard et Degurse.
Monsieur Millot, Maire-adjoint.

INTRODUCTION

Madame Le Guilloux fait circuler la feuille d'émargement, annonce l'ordre du jour et invite les membres du comité à se présenter.

Actualités de votre quartier

Santé

Une réunion de présentation du projet du Centre Médical a été faite aux professionnels de santé qui ont déposé leur candidature. Ce projet a obtenu une subvention du Conseil départemental des Yvelines d'un montant de 1,4 million d'euros.



Question : Vous avez signalé au début qu'il y a un gros déficit notamment sur la médecine générale à Carrières, donc j'ai deux questions la première c'est : Comment on s'assure que ce n'est pas juste les médecins de Carrières qui vont venir dans le Centre Médical mais qu'on aura bien une offre supplémentaire via ce nouveau Centre Médical ? La deuxième c'est : Comment sélectionner l'ensemble des professions médicales qui vont être dedans et jauger si c'était plus de la médecine générale ou des infirmières comme vous le signaliez, comment on va équilibrer ça ? Est-ce que c'est du ressort de la Mairie ou autre ?

Réponse de M. le Maire : Il est évident que les médecins de Carrières ont le droit de postuler pour s'installer dans ce Centre Médical. Ça serait tout à fait regrettable et même scandaleux que des gens qui font leur job sur un même territoire depuis toujours ne puissent pas y aller. Certains peuvent être intéressés pas forcément les médecins d'ailleurs, plutôt d'autres professions périphériques. Ils ont déjà fait acte de candidature, maintenant les médecins qui vont pouvoir s'installer ne sont pas des médecins carrillons ce sont principalement des médecins de l'extérieur.

Et par rapport au choix des professions médicales, il va de soi que la priorité va aux médecins généralistes et spécialistes pour peupler ce Centre Médical.

Bien évidemment, il y aura de la place pour d'autres professions médicales. Il y aura un équilibre qui sera recherché selon une démographie professionnelle. L'objectif est de proposer une offre qui répond aux besoins de la population.

Pour construire cet équilibre, nous sommes associés avec un cabinet qui s'appelle Maison Médicis dont c'est le métier principalement.

À côté de cela nous allons avoir des médecins qui vont avoir un exercice partagé c'est-à-dire qu'ils vont partager leur cabinet avec d'autres médecins parce qu'ils vont passer par exemple 2 jours en exercice libéral à Carrières-sur-Seine et puis 2 ou 3 jours en milieu hospitalier voir 2 ou 3 jours dans un autre cabinet, comme c'est fréquemment le cas aujourd'hui.

Question : Combien de postes seront à pourvoir ?

Réponse de M. le Maire : Approximativement une quinzaine, mais cela peut varier en fonction de l'espace nécessaire aux médecins pour exercer leur profession.

Question : J'avais juste une question, niveau logistique, car vous parliez de grues et autre au niveau de la circulation du Général-Leclerc et au niveau du trottoir ça va encombrer non ?

Réponse de M. le Maire : Pas plus qu'une autre construction. Ce chantier sera encadré par les services municipaux avec des arrêtés qui délimitent les droits et les devoirs lors d'une construction toute en faisant en sorte qu'il n'y ait pas de nuisances majeures pour le groupe scolaire et sur la route départementale.

Avez-vous d'autres questions par rapport au Centre Médical ? Vous allez voir le début de la construction dans un délai assez rapide puisqu'on va lancer le dossier de consultation des entreprises cet été. Une fois les entreprises sélectionnées, le chantier démarrera.



Culture

Un questionnaire adressé à tous les Carrillons a été créé afin de recenser leur avis au sujet de la future médiathèque. Celui-ci est disponible sur le site de la Ville, dans le prochain Carrières Magazine, à la bibliothèque, en mairie...

Question : Effectivement, il y a plus de mouvements à la bibliothèque depuis quelques années. La transformer en médiathèque va impliquer encore plus de monde, est-ce que vous pensez engager du personnel supplémentaire ?

Réponse de M. le Maire : Évidemment, on ne peut pas avoir une superficie double ou triple avec des contenus divers et variés sans avoir le personnel qui va avec pour pouvoir satisfaire des questions ou des conseils demandés par les Carrillons bien sûr.

Question : Y aura-t-il des modifications au niveau des amplitudes horaires ?

Réponse de M. le Maire : En fonction des réponses au questionnaire, les heures d'ouverture seront aménagées selon les besoins des habitants.

Question : Concernant la structure de la future médiathèque, j'aimerais savoir s'il y a un lien avec des projets qu'on avait discutés il y a un moment, les projets culturels avec des cinémas, qu'est devenu l'autre projet ? Est-ce que les projets culturels de cinéma... ont un lien avec la future médiathèque ?

Réponse de M. le Maire : Il n'y a aucun lien. Ce à quoi vous faites allusion, est un projet d'aménagement global de la ville qui s'appelle ZAC État qui prend en compte 3 volets principaux :

- Le premier est un projet de logements à hauteur de 1 000 logements avec les équipements publics qui vont avec
- Le second est un volet purement économique avec le développement d'un ou plusieurs parcs d'activités économiques pouvant accueillir des PME
- Le troisième est un volet plus commercial dans lequel il y a une partie restauration, aménagement, cinéma...

Question : Est-il possible de mettre une boîte à livres ?

Réponse de M. le Maire : Nous travaillons sur le projet d'implanter plusieurs boîtes à livres.

Question : Vous parlez de compatibilité avec le PLU (Plan Local d'Urbanisme), que voulez-vous dire par là ?

Réponse de M. le Maire : On envisage un bâtiment sur deux étages dont le premier étage pourrait être des logements pour le personnel de la médiathèque.

Question : La Ville paye-t-elle des amendes du fait qu'elle refuse de construire des logements sociaux en masse ?



Réponse de M. le Maire : Oui, elle paye 50 000 euros d'amende au motif du nombre de logements sociaux insuffisants. Il y a une obligation d'atteindre 25% de logements sociaux, Carrières est à 22% ce qui correspond à un taux supérieur aux communes avoisinantes.

Espace public

La circulation a changé de sens dans le parking de la Halle Carnot.

Le sens de circulation est revenu à la normale dans la rue du Moulin.

Question : Le parking est en stationnement horaire (jusqu'à 18h) est-ce valable aussi le lundi ?

Réponse de M. le Maire : En effet, les horaires sont : du lundi au samedi 9h à 12h et de 14h à 18h et le dimanche de 9h à 13h.

Question : L'ouverture de l'accès à la A14 va-t-elle avoir un impact sur le cadre de vie du fait de l'afflux ?

Réponse de M. le Maire : Les communes qui sont traversées par l'autoroute A14 n'ont que les méfaits et les conséquences désagréables, vous avez une boucle de Seine de 200 000 habitants traversée par une autoroute. En revanche, il y a un équilibre de flux à trouver. D'importants travaux ont été entrepris par le Département, ayant coûtés près de 96 M€ aux contribuables, qui laissent à penser que les nouvelles voies accueilleront un flux de voitures conséquent. Toutefois, le barreau de raccordement déviant le flux en périphérie de la ville (déclassement de la RD 321...) réduira la circulation des automobilistes extérieurs dans les rues de Carrières.

Question : La circulation est dangereuse dans la rue du Général-Leclerc, les voitures ne respectent pas les limitations de vitesse. Des signalements ou caméras sont-ils prévus afin de mieux sécuriser les piétons ?

Réponse de M. le Maire : Il s'agit d'une route départementale, la Ville ne peut pas intervenir sur cette voirie, mais par mesure de prévention elle a pris l'initiative de limiter la vitesse à 30 km en espérant que les véhicules respectent les 50 km réglementaires sur ce type de voirie destinée au trafic. De plus, elle n'est pas considérée comme une zone accidentogène par le Département.

Question : Pourquoi avez-vous changé le sens de circulation du parking de la Halle ?

Réponse de M. le Maire : Il faut savoir que les camions de livraison des commerçants de la Halle rentraient sur le parking en marche arrière. C'est Interdit et extrêmement dangereux. Et s'il y avait eu un accident, la responsabilité du chauffeur aurait été engagée mais également celle de la Ville.

Question : De ce fait, vous avez supprimé 3 places de parking ? En plus, 3 places pour personnes à mobilité réduite qui ont été créées.

Réponse de M. le Maire : Seules 2 places ont été supprimées.



Environnement

Une prairie fleurie a été créée place du Belvédère et la replantation des arbres a eu lieu dans l'avenue du Maréchal-Juin.

Une réfection du jardin des poètes a été faite et un composteur sera prochainement installé dans le square des Plants de Catelaine.

La fontaine, boulevard Carnot, a été nettoyée et les arbres élagués.

Question : Il est demandé que la taille des végétaux se situant face au 11 rue Chantal-Mauduit soit faite. Le passage à pied est difficile à cause de cette végétation.

Réponse de M. Bossis : L'entretien de ce passage est prévu fin juin, début juillet par le service Environnement.

Question : La sortie du garage, toujours face au 11 rue Chantal-Mauduit est difficile à cause du stationnement

Réponse de M. le Maire : L'installation de plots est à l'étude.

Question : Les arbres de la rue Gustave-Caillebotte ne sont jamais élagués.

Réponse de M. Bossis : L'élagage a été fait sur certains arbres. Une évaluation in situ va être faite afin que le nécessaire soit fait.

Développement économique

La brasserie de la Halle Carnot a changé de propriétaire, dorénavant il s'agit d'un café-restaurant-boutique « Mama Coossa ».

Une dernière boutique a été attribuée à l'espace commercial des Catelaines, il s'agit de « Little Papoum ».

Éducation

Pour la rentrée 2019, l'académie de Versailles a décidé de fermer une classe de niveau maternelle aux Plants de Catelaine et d'ouvrir deux classes de niveau élémentaire (1 Plants de Catelaine et 1 au Parc).

Explication de Mme Lucas : Une école privée Montessori devrait ouvrir pour la rentrée, elle a fait une présentation au mois d'avril au conservatoire et une porte ouverte samedi dernier où nous avons pu voir l'état d'avancement de ces travaux.

Fibre optique

Le déploiement est en cours d'achèvement, 99,6% des logements sont éligibles.



Actualités de votre ville

Espace public

La réfection du parking rue de l'Abreuvoir a été faite dans la continuité des travaux de voirie des bords de Seine. De même, des saules y ont été replantés.

Lors de ces travaux, les barrières des quais ont été remplacées sur le quai Charles-de-Gaulle. Cette nouvelle installation permet de fermer les quais aux piétons les dimanches et jours fériés tout en laissant l'accès au parking de l'abreuvoir. La rue de l'Abreuvoir est interdite au stationnement.

La porte de la Cour du Soleil a été changée.

La réception des travaux des rues Gabriel-Péri et Louis-Leroux a eu lieu fin mai. La circulation dans ces rues est donc rétablie. La rue du Moulin reprend son sens normal de circulation : de la rue Gabriel-Péri vers le boulevard Carnot.

La rue Vaucanson est désormais en sens unique de circulation.

Les escaliers de la mairie (côté parking) ont été rénovés et une enseigne « Mairie » a été installée à l'angle de la mairie (à côté de la pharmacie).

Une réfection des sols du gymnase des Amandiers et de la Halle Carnot est prévue pour cet été tout comme pour la crèche des Lutins.

Les travaux d'enfouissement des réseaux et la rénovation des rues du Port-Bertrand et de Bezons, entre la rue du Port-Bertrand et le rue de Seine, sont prévus à partir du mois de septembre 2019. La rue du Port-Bertrand sera réhabilitée.

Les garde-corps du grand bassin du Parc de la mairie vont faire l'objet d'une rénovation.

Une aire de jeux pour enfants va être créée et aménagée aux abords du skatepark des Amandiers.

Question : Au niveau de la circulation, quelles seront les conséquences des travaux de construction du Centre Médical ? (Rue du Général-Leclerc)

Réponse de M. le Maire : Tout est organisé par les services de la Ville avec des arrêtés afin qu'il n'y ait aucun risque, notamment au niveau du groupe scolaire. Les travaux vont démarrer avant la fin de l'année.

Question : Concernant le feu tricolore de la rue des Fermettes, est-il envisagé de mettre cette rue en sens unique. Quelle est l'avancée de ce projet ?



Réponse de M. le Maire : Ce feu est installé sur la commune de Houilles. Après de nombreux échanges avec le Maire de Houilles et le Conseil Départemental, aucune avancée tangible n'est constatée à ce jour.

Equipements sportifs

De nouvelles installations au complexe sportif des Amandiers verront le jour prochainement comprenant un club-house, des tribunes, un court de tennis couvert et un réaménagement de l'espace public pour augmenter la capacité de stationnement. Une étude de faisabilité a eu lieu en avril 2019 pour un lancement de marché de maîtrise d'œuvre en juin 2019.

Environnement

La Ville a déposé en mai 2019 son dossier d'inscription au concours des Villes et Villages Fleuris 2019. La visite du jury interviendra en septembre prochain.

Le renouvellement du parc automobile va permettre l'acquisition par la Ville de véhicules électriques.

Éducation

L'ouverture d'une école maternelle bilingue Montessori est prévue pour la rentrée 2019.

Question : L'école est-elle financée par la Ville ?

Réponse de Mme Lucas : C'est une école privée hors contrat. La totalité des frais est supportée par les parents.

Développement économique

Deux échoppes ont ouvert sous la Halle Carnot, « Vins et accords » et « L'échoppe qui vous fait du bien » ainsi que deux nouvelles enseignes, le salon de thé « La théière apprivoisée » et le restaurant « À côté ».

Question : Le magasin Bio va-t-il fermer ?

Réponse de M. le Maire : Vu le manque d'implication des locataires de cette échoppe, la Ville met fin à leur bail.

Sécurité

La vidéoprotection se déploie... 27 caméras supplémentaires seront installées en 2019 ce qui complètera le parc de 11 caméras déjà en service.

Le comblement rues Gabriel-Péri et Louis-Leroux des carrières a fait l'objet d'un reportage diffusé sur France 2 le 27 avril dernier.



Il est rappelé que le chemin de halage dans la portion comprise entre la rue de l'Abreuvoir et la limite de Chatou est une succession de propriétés privées et que seule la circulation des piétons est autorisée.

Question : Etes-vous au courant qu'il y a eu des véhicules de résidents vandalisés il y a 2 mois vers la Rotonde. Est-il possible de consulter les caméras ou renforcer la présence policière ?

Réponse de M. le Maire : 27 nouvelles caméras vont être installées notamment à l'entrée de la ville. Les enregistrements pourront être visionnés par les services de Police Municipale et Nationale.

AGENDA

Monsieur le Maire précise que vous pouvez consulter l'agenda en ligne sur le site de la Ville www.carrieres-sur-seine.fr et précise que le traditionnel pique-nique / feu d'artifice se déroulera le 22 juin et le festival Macki les 29 et 30 juin.

CONCLUSION

Tout au long de l'année, chacun peut poser des questions ou faire part de suggestions dans le but d'améliorer la vie de son quartier, à l'adresse comite.quartier@carrieres-sur-seine.fr.

Monsieur le Maire invite les participants à échanger autour d'un verre de l'amitié.

Aline Le Guilloux
Conseillère municipale
déléguée aux comités de quartier